

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE CENTRES-BOURGS**

**INSCRIPTION DU CENTRE-VILLE DE FORBACH
DANS LE DISPOSITIF CENTRE-BOURG**

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015, et notamment les modalités d'éligibilité au dispositif centre-bourg,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

approuve l'inscription, à titre dérogatoire, du centre-ville de Forbach dans le dispositif centre-bourg.

VU ET APPROUVE
LE **7 JUIL. 2016**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER